



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
*Pays de L'Arbresle*

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

117, rue Pierre Passemard <sup>7</sup>69592 L'Arbresle Cedex - BP 41

Tél. : 04 74 01 68 90 - Fax : 04 74 01 52 16 - [ccpa@paysdelarbresle.fr](mailto:ccpa@paysdelarbresle.fr) - [www.paysdelarbresle.fr](http://www.paysdelarbresle.fr)

## Sommaire

<b>La croissance française se maintiendra début 2018</b> .....	9
<b>III - La situation financière de la collectivité</b> .....	13
1 <u>Les recettes de fonctionnement</u> .....	13
2 <u>Les dépenses de fonctionnement</u> .....	15
3 <u>La dette</u> .....	15
4 <u>Le volet Ressources Humaines</u> .....	16
5 <u>Les principaux investissements</u> .....	17
<b>IV – Les orientations budgétaires 2018</b> .....	17
1 <b>Les orientations 2018 en matière de dépenses de fonctionnement</b> .....	17
<u>Une gestion de la progression de la masse salariale qui s'étale sur 2017 et 2018</u> .....	17
<u>Les charges de gestion courante</u> .....	18
<u>Estimation des dépenses de fonctionnement en 2018</u> .....	18
2 <u>Les orientations 2018 en matière de recettes de fonctionnement</u> .....	18
<u>La baisse des dotations et compensations versées par l'Etat</u> .....	18
<u>A noter la baisse de 14% de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : 14 K€</u> .....	19
<u>Le maintien des taux de la fiscalité directe locale</u> .....	19
<u>Les taux des taxes et redevances pour 2018 seraient maintenus aux taux et montants de 2017</u> :19	
<u>Les recettes tarifaires</u> .....	19
<u>Synthèse</u> .....	20
<u>La capacité de désendettement</u> .....	20
<u>La capacité d'autofinancement</u> .....	20
<u>Estimation des recettes de fonctionnement en 2018</u> .....	21
3 <u>Les orientations 2018 en matière d'investissement</u> .....	21
<u>Les investissements 2018 projetés</u> .....	21
<u>Le financement des investissements</u> .....	22
4 <u>Les orientations 2018 pour les budgets annexes</u> .....	22
<u>Budget Tourisme</u> .....	22
<u>Budget Développement Economique</u> .....	22
<u>Budget Centre Forme</u> .....	22
<u>Budget SPANC</u> .....	22

# I - Contexte économique et données budgétaires liés aux Collectivités Locales

## 1. Contexte économique mondial et européen

### La progression de l'économie mondiale demeure lente.

En 2016, l'économie mondiale n'a progressé que de 2,2%, soit le taux de croissance le plus faible depuis la Grande Récession de 2009. La progression lente de l'économie mondiale est marquée par un faible rythme de l'investissement mondial, un ralentissement de la croissance du commerce mondial et par des niveaux d'endettement élevés. Les prix bas des matières premières ont exacerbé ces facteurs dans de nombreux pays exportateurs de matières premières depuis mi-2014. Les conflits et les tensions géopolitiques continuent de peser sur les perspectives économiques de plusieurs régions.

Le produit mondial brut devrait augmenter de 2,7 % en 2017 et de 2,9 % en 2018. Cette modeste reprise constitue davantage une stabilisation économique plutôt qu'une reprise vigoureuse et soutenue de la demande mondiale. La légère augmentation de la croissance du produit intérieur brut (PIB) prévue pour les économies développées en 2017 est largement déterminée par la fin du cycle de déstockage aux États-Unis et par des politiques de soutien additionnelles au Japon.

### La demande intérieure et le commerce intra-européen soutiendront l'activité économique dans un contexte international difficile

L'activité économique en Europe augmentera à un rythme soutenu en 2017 et 2018, alors même que l'économie mondiale n'est pas encore sortie de sa période de lente croissance, caractérisée par des investissements limités, un commerce en berne et une croissance atone de la productivité.

La croissance économique de l'Union européenne devrait fluctuer autour de 1,8 % entre 2016 et 2018. Cela implique une révision à la baisse par rapport aux prévisions précédentes, principalement en raison de l'impact négatif du « Brexit ».

La demande intérieure continuera de soutenir la croissance en Europe. Le faible taux d'inflation et l'amélioration des conditions du marché du travail dans plusieurs des plus grandes économies européennes soutiendront la consommation privée. La politique monétaire très accommodante est également favorable aux investissements des entreprises.

Jusqu'à présent, le secteur extérieur a résisté à un environnement mondial défavorable, en grande partie grâce à un commerce intra-européen plus solide. Le « Brexit » et l'instabilité politique en Turquie n'ont jusqu'à présent eu qu'un impact négatif limité sur la demande externe. La demande externe devrait rester résiliente, soutenue par une consommation privée solide qui favorise le commerce intra-européen et par des taux de change compétitifs. Cependant, une forte performance du secteur externe semble peu probable, compte tenu de la faiblesse économique persistante du Brésil et de la Fédération de Russie, ainsi que du ralentissement de la croissance en Chine.

Certains facteurs continueront d'empêcher une relance économique plus dynamique dans toute la région. Il s'agit notamment des incertitudes découlant du « Brexit ». Ce dernier a déjà eu des répercussions négatives sur les investissements privés dans certains secteurs clés au Royaume-Uni et sur ses principaux partenaires commerciaux européens. Les niveaux faibles d'investissement dans les secteurs des matières premières, notamment le pétrole, continuent de poser problème aux exportateurs de biens d'investissement, tels que l'équipement industriel et machinerie.

Les niveaux élevés d'endettement public et privé continuent de limiter les investissements dans plusieurs pays, tandis que les problèmes persistants de bilan du secteur bancaire empêchent une intermédiation financière efficace. Dans les pays les plus touchés par la crise, le chômage reste élevé, avec des effets négatifs sur la croissance économique.

## 2. Contexte économique national

### La croissance française se maintiendra début 2018

Le PIB, meilleur que prévu en 2017, devrait progresser au même rythme l'an prochain, selon l'Insee. Les créations d'emploi devraient toutefois marquer le pas.

L'économie française est lancée sur de bons rails. Après une année marquée par une reprise solide dans tous les secteurs d'activité, la croissance devrait se maintenir dans les premiers mois de 2018. Tirée par un climat des affaires extatique et un contexte international toujours favorable aux échanges, l'économie française progresserait de 0,5 % et 0,4 % au cours des deux premiers trimestres de l'année prochaine, selon la note de conjoncture de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Un rythme cadencé, similaire à celui observé les trimestres précédents, et qui porte l'acquis de croissance sur le premier semestre 2018 à 1,7 %.

### **3. Situation financière des Collectivités Locales**

La situation financière des Collectivités Locales est sans dégradation mais reste fragile au regard des évolutions constatées en 2016 et de celles envisagées pour 2017.

Pour rappel, les Collectivités Locales subissaient dès 2014, une baisse de dotation de 1,5 milliards d'euros, qui représentait, en année pleine pour 2015 et 2016, 3,47 milliards d'euros.

Toutefois, en 2017, l'effort de contribution a été réduit de moitié devant les risques d'arrêt de l'effort d'investissement du secteur public local. Pourtant les dotations 2017 notifiées laissent apparaître une diminution encore sensible qui pèse beaucoup sur la dynamique des recettes locales.

L'amélioration des comptes 2016 et 2017 est donc essentiellement due aux efforts de gestion et d'économies déployés par les Collectivités sur les dépenses de fonctionnement qui observent un ralentissement.

Pour 2018, la Cour des Comptes, recommande à l'Etat « de maintenir l'exercice d'une Contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques sous une forme différente, en l'adaptant de façon à tenir compte des différents niveaux de richesse. »

## **II – Les principales mesures de la LF 2018**

### **1. Impact de la loi de Finances 2018 sur les transferts aux Collectivités Locales.**

Le projet de loi de finances publiques (PLPFP) a pour ambition de faire passer le déficit public de la France sous la barre symbolique des 3%.

Après la réduction drastique des dotations de l'Etat sur la période 2014-2017 (-11,5 Md€) un nouvel effort de 13 Md€ sur la période 2018-2022 (2,6 Md€ / an) est demandé au bloc communal, soit 26 % de l'effort global demandé (sur 50 Md€).

Cet effort demandé se traduit par un double objectif :

- La limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à +1,5% / an
  - La réduction du besoin de financement de 2,6 Md€/an pour arriver à un désendettement total de 13 Md€.
- Cet effort sera porté, dès 2018 par 340 collectivités, dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60 M€ (budget principal)

La Loi de Finances 2018 définit un plafond national de référence pour la capacité de désendettement à respecter par type de collectivité, à savoir :

- 9 ans pour les régions
- 10 ans pour les départements et métropole de Lyon
- 12 ans pour les communes et les EPCI à fiscalité propre.

Les concours de l'Etat versés aux collectivités territoriales :

		Fraction de TVA versée aux régions	
	DGF 30 860 M€		DGF 29 960 M€
	Autres dotations : 2 835 M€		Autres dotations : 2 755 M€
	Alloc. Comp. : 2 053 M€		Alloc. Comp. : 2 079 M€
	DCRTP : 3 099 M€		DCRTP : 2 940 M€
	FCTVA : 5 524 M€		FCTVA : 5 612 M€
	<b>2017</b>		<b>2018</b>

### EVOLUTION DES VARIABLES D'AJUSTEMENT :

A compter de 2018, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) devient la dotation d'ajustement des concours financiers de l'Etat.

### **Evolution prévisionnelle des variables d'ajustement :**

(en %)	2018
DCRTP	-9,90%
FDPTP	-14,40%
DUSCTP	-100%

### **Baisse de 3,9 Md€ de la DGF :**

La logique de baisse de la DGF via l'augmentation de la contribution au Redressement des Finances Publiques est abandonnée au profit d'une logique partenariale.

### LA BONIFICATION DE LA DGF :

Pour bénéficier de la dotation d'intercommunalité bonifiée, une communauté de communes à fiscalité professionnelle unique doit exercer 8 compétences parmi les 12 compétences (obligatoires et optionnelles).

### DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT :

L'article 157 de la Loi de Finance (LF) 2018 pérennise la dotation de soutien à l'investissement créée par la LF 2016 et reconduite par la LF 2017. Son montant s'élève à 665 M€. Elle est répartie à 65% en fonction de la population des régions et à 35% en fonction de la population des communes situées dans une unité urbaine de moins de 50 000 habitants.

### LA PEREQUATION VIA LE FPIC :

Le montant du volume global du FPIC est définitivement fixé à 1 Md€, enveloppe en vigueur depuis 2016.

### LE DEGREVEMENT DE LA TAXE D'HABITATION :

L'objectif de cette mesure est d'instaurer un nouveau dégrèvement qui doit permettre à environ 80% des foyers d'être dispensés du paiement de la taxe d'habitation (TH) au titre de leur résidence principale d'ici 2020. L'objectif sera atteint de manière progressive sur 3 ans.

2018	2019	2020
30%	65%	100%

Ce dégrèvement concerne les foyers dont le revenu fiscal de référence (RFR) n'excède pas 27 000 € pour une part, majorée de 8 000 € pour les 2 premières demi-parts, puis majorée de 6 000 € à partir de la troisième demi-part.

### **LES AMENAGEMENTS LIES A LA FISCALITE « ECONOMIQUE »**

#### **Cotisation minimum de CFE : exonération de CFE pour les chiffres d'affaires inférieurs à 5 000 €**

La LF prévoit l'exonération de la CFE minimum des redevables réalisant un montant de chiffre d'affaires ou de recettes inférieur ou égal à 5 000 €, avec une compensation par l'Etat de la perte de recettes induite pour les communes et les EPCI.

Cette mesure entrera en vigueur à compter de 2019.

#### **Calcul et répartition de la CVAE pour les entreprises « multi-établissements »**

Dans le cadre de la répartition territoriale de la CVAE pour les entreprises multi-établissements, le législateur a prévu de « surpondérer » tant la valeur locative que les effectifs des établissements industriels (notamment pour tenir compte des charges induites par leur présence et d'encourager les collectivités à accueillir ce type d'activités).

#### **Remédier aux conséquences de la réforme des valeurs locatives pour les commerces**

Dans de nombreux territoires, la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017, a pénalisé beaucoup plus de commerces de centre-ville que les grandes surfaces de plus de 400 M2.

Afin de permettre au bloc communal de prendre en compte cet impact, l'article 102 de la LF 2018 prévoit la possibilité :

- D'introduire un abattement sur la taxe foncière portant sur les locaux commerciaux d'une surface inférieure de 400 M2, pouvant aller jusqu'à 15% ;
- De moduler le coefficient TASCOT jusqu'à 1,3 (contre 1,2 précédemment).

#### **Taxe de séjour**

Modification du barème de la taxe de séjour pour 2019 sous réserve de délibération par la collectivité compétente.

### **LES DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX EPCI A FISCALITE PROPRE :**

#### **GEMAPI : Une compétence obligatoire pour les EPCI**

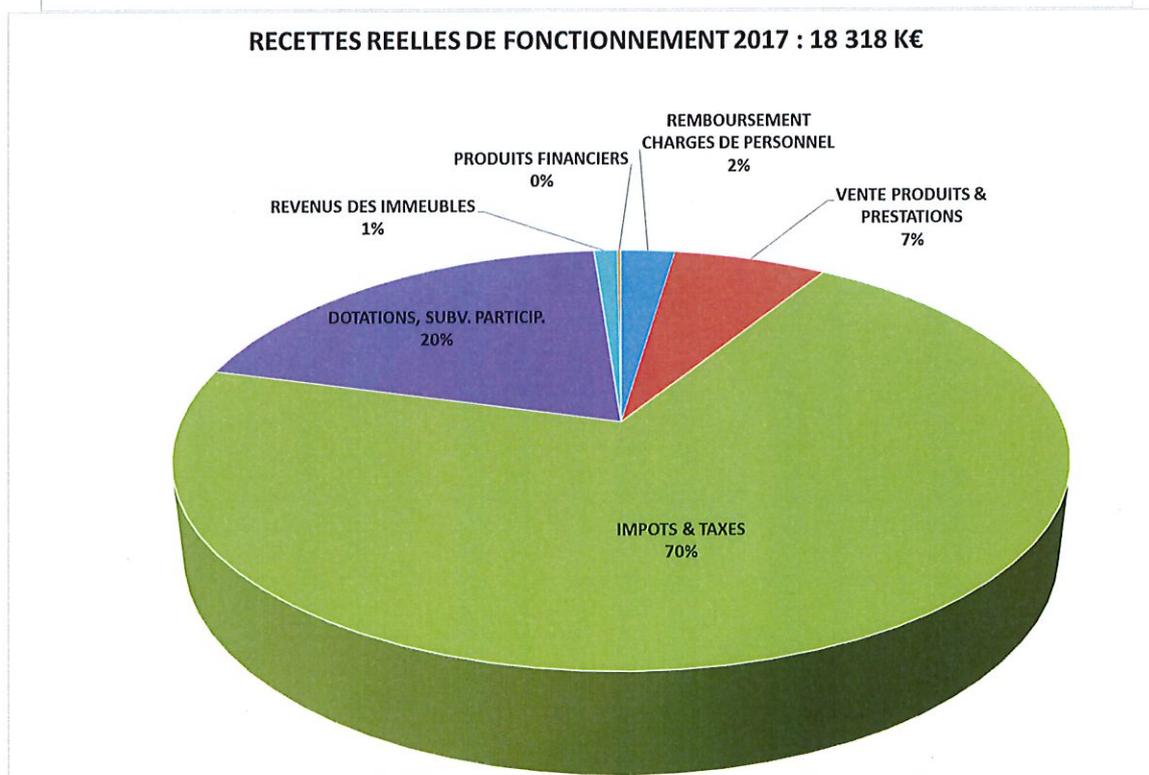
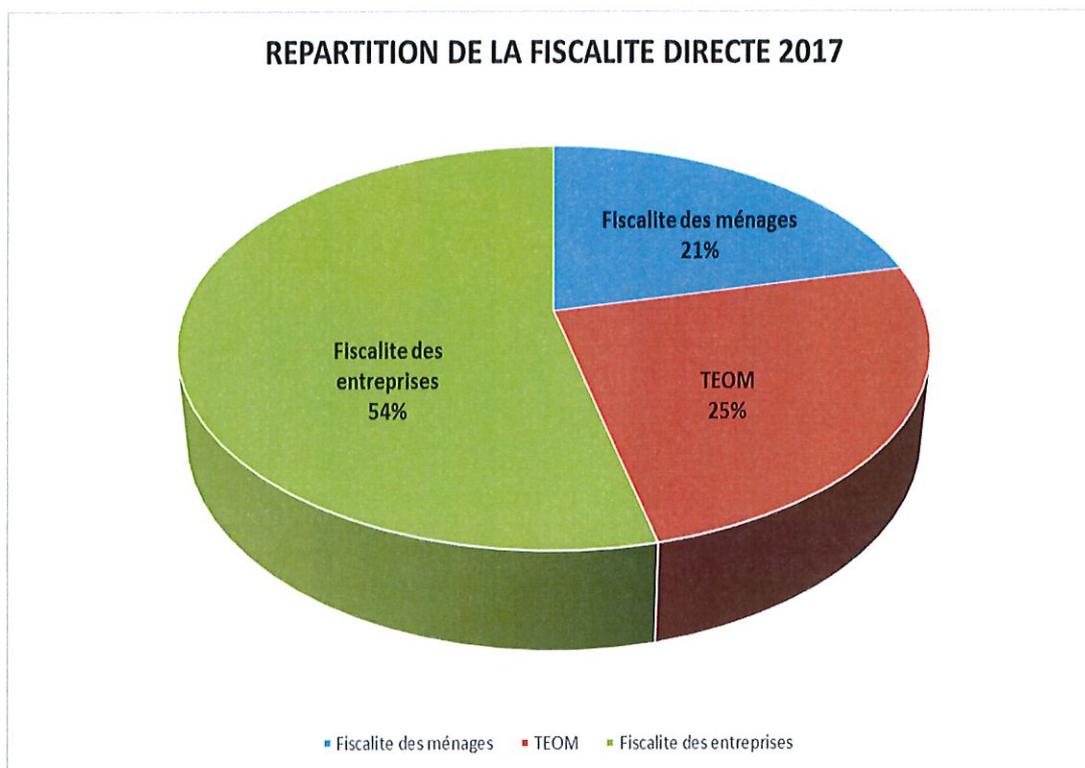
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence est obligatoire. Relèvent notamment de la responsabilité des EPCI l'aménagement des bassins, des canaux, cours d'eau, lacs et plans d'eau, ainsi que la gestion des digues et la protection des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

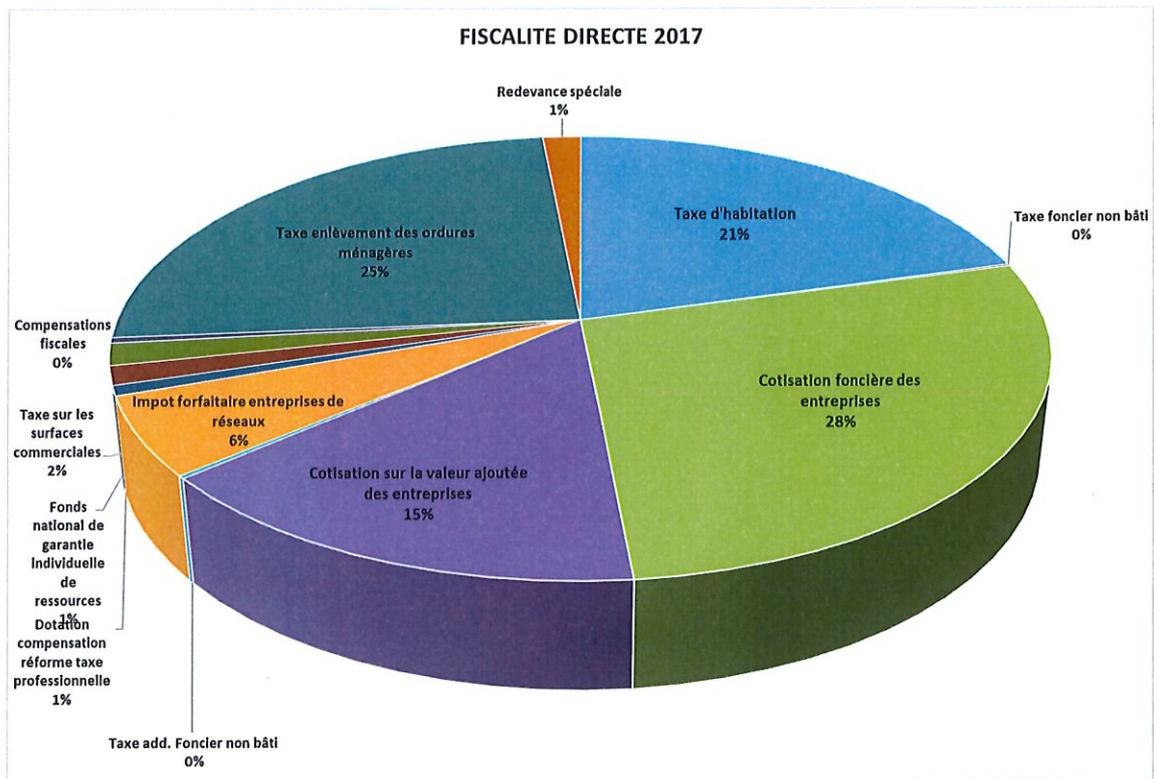
Pour financer leurs actions, les EPCI peuvent instaurer une taxe « GEMAPI » (plafonné à 40 €/hab) et ce avant le 15 février 2018.

Les charges induites pour la CCPA sont : Syndicat de la Plaine des Chères 54 K€, SAGYRC 5,5 K€, SYRIBT 0.

### III - La situation financière de la collectivité

#### 1 Les recettes de fonctionnement





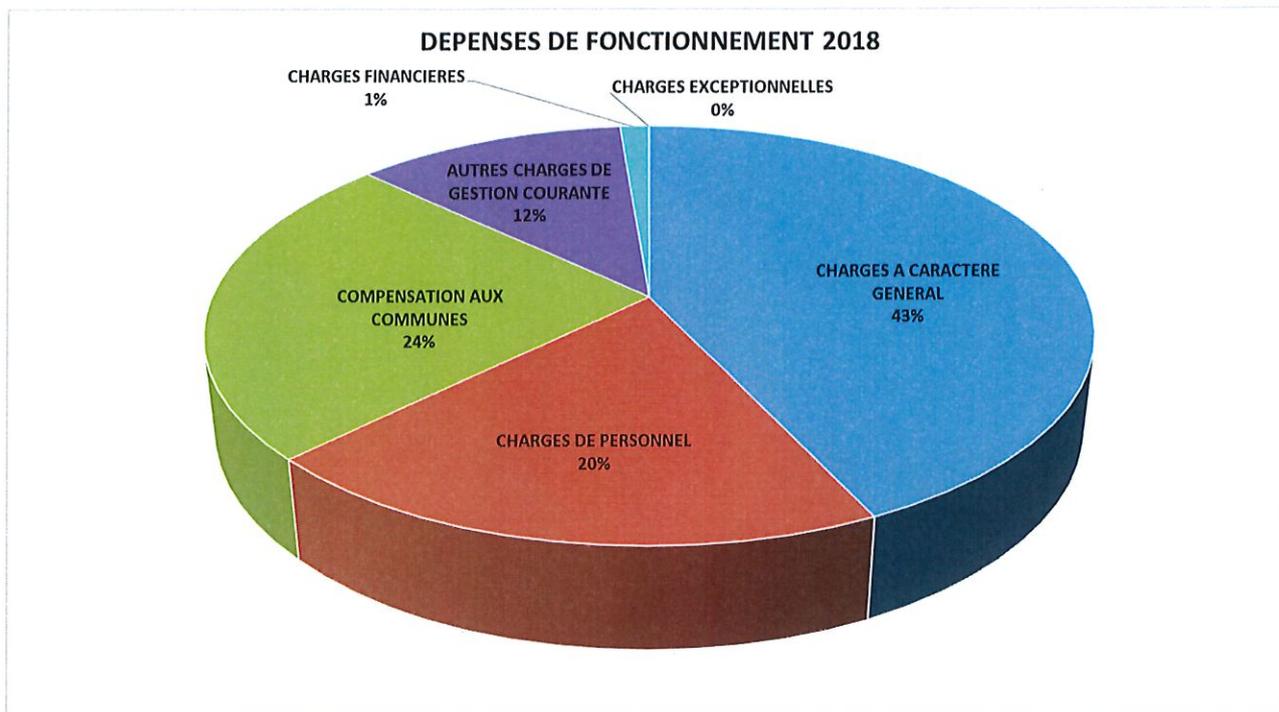
Les contributions directes (impôts et taxes) de la Communauté de Communes pèsent 70% des recettes réelles de fonctionnement. Parmi ces 69%, 48% proviennent des impôts des ménages, 52% des impôts des entreprises.

En ce qui concerne les recettes provenant de la CFE, 2017 est marqué par une progression de 7,56 % contre 3,32 % en 2016. Pour la CVAE, 2017 renoue avec la croissance avec une progression de + 14,91 % contre - 11, 27% en 2016, gage d'un regain économique en ce qui concerne les entreprises de notre territoire.

La croissance de nos ressources fiscales, combinée avec notre capacité à générer des produits de gestion courante concernant notamment nos actions de recyclage viennent une nouvelle fois compenser largement, la baisse significative des dotations de l'Etat - 275 K€ et l'augmentation de la péréquation + 65 K€ (FPIC).

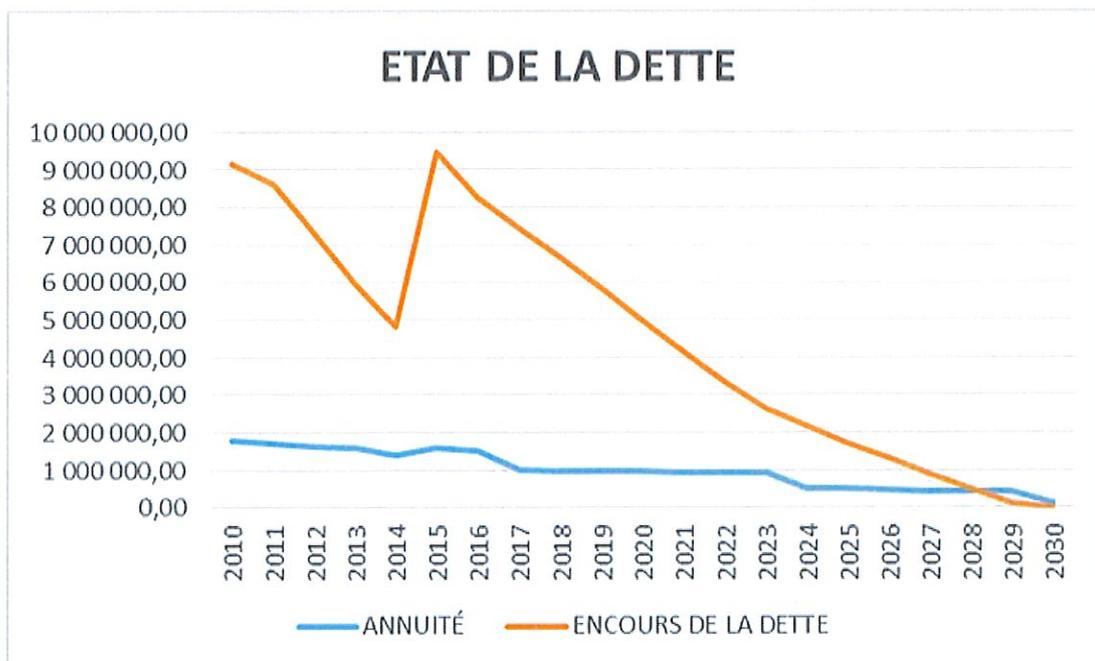
Pour 2017, le chiffre d'affaires de l'Archipel et de l'Espace Forme n'a pas connu la progression escomptée. Concernant l'Archipel, 600 K€ était budgétés 450 K€ ont été réalisés. Concernant l'espace forme, 350 K€ était budgétés 275 K€ ont été réalisés.

## 2 Les dépenses de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 9,71% % par rapport à 2016. Cette augmentation s'explique principalement par l'exploitation de centre aquatique sur année pleine notamment au niveau des charges de personnel + 13,79 %. Les dépenses de fluide sont maîtrisées et restent conformes aux prévisions du cabinet AMEX.

## 3 La dette



ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS DE LA DETTE
2010	1 443 660	341 981	1 794 606	9 167 950
2011	1 331 102	369 547	1 715 252	8 592 614
2012	1 286 849	328 791	1 627 849	7 268 785
2013	1 303 232	274 783	1 589 754	5 960 042
2014	1 138 138	227 617	1 378 576	4 815 846
2015	1 309 504	266 634	1 598 017	9 483 782
2016	1 238 224	248 120	1 498 821	8 239 916
2017	780 316	215 195	995 511	7 453 698
2018	793 678	192 665	986 343	6 653 582
2019	810 332	169 391	979 722	5 836 492
2020	827 816	145 375	973 192	5 001 578
2021	823 579	120 593	944 172	4 170 548
2022	833 899	95 041	928 940	3 328 824
2023	850 499	70 568	921 067	2 642 640
2024	462 017	45 192	507 209	2 180 623
2025	464 216	36 013	500 229	1 716 407
2026	416 407	27 191	443 598	1 300 000
2027	400 000	20 068	420 068	900 000
2028	400 000	13 088	413 088	500 000
2029	400 000	6 108	406 108	100 000
2030	100 000	436	100 436	0

La Communauté de Communes a un niveau d'endettement relativement faible, malgré une politique d'investissement dynamique. 2017 est marquée par l'extinction d'une partie de la dette – 500 K€ d'annuité.

La gestion de dette proposée est conduite par deux principes de base :

- Pouvoir assumer les investissements du mandat de façon raisonnée sans faire porter la totalité de leur financement sur les impôts.
- Ne pas s'endetter au-delà des capacités financières de la Collectivité en relation avec les futures contraintes de capacités de désendettement proposée dans le projet de loi de finances 2018/2022 (Soit une capacité de désendettement de 12 années d'épargne brute alors que le ratio actuel de la CCPA est de 2,09).

#### 4 Le volet Ressources Humaines

En déclinaison de nouveaux principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) le rapport d'orientation budgétaire contient des éléments sur les effectifs.

	EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2017							TOTAL
	Hommes			Femmes			TOTAL	
	56,45%			43,55%				
	Cat C	Cat B	Cat A	Cat C	Cat B	Cat A		
Contractuels	1	8	4	3	3	4	23	
Titulaires	8	6	6	6	6	5	37	
Contrat droit privé	2						2	
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>62</b>	
Equivalent temps plein	11	14	10	9	8,4	8,3	60,7	

## 5 Les principaux investissements

Les investissements réalisés sur 2017 sont conformes à ceux prévus au plan de mandat.

Notamment la continuité du programme local d'habitat, la fin des travaux de l'extension de l'espace aquatique et forme, les travaux de lancement du nouveau terrain de rugby, l'extension du boulodrome, les travaux de voirie, l'aménagement des gares et l'achat de tablettes numériques pour les écoles primaires du territoire.

**Le montant global des investissements 2017 est de 4 771 484 €.**

## IV – Les orientations budgétaires 2018

Les orientations budgétaires pour 2018 se déclinent selon cinq grands axes :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte national de réduction des dépenses publiques (réduction des dotations) tout en gardant comme objectif de maintenir des services publics de qualité.
- Un maintien des taux d'imposition pour 2018.
- Un maintien d'une capacité d'autofinancement permettant de réaliser des projets structurants sur notre territoire.
- Une priorité donnée à l'investissement.
- Continuer à la mise en œuvre des actions de mutualisation.

### 1 Les orientations 2018 en matière de dépenses de fonctionnement

#### 2018 : une nouvelle année de gestion maîtrisée

**Le budget principal** présente une baisse de 1,62% des dépenses réelles de fonctionnement, pour des recettes de fonctionnement en hausse de 3,82% % par rapport au budget primitif 2017.

Cette baisse de charge s'explique comme suit :

- Baisse de la consommation des fluides de l'Archipel - 50 K€
- La contribution SMADEOR qui passe de 710 K€ à 350 K€
- La subvention d'équilibre du budget tourisme qui passe de 265 K€ à 193 K€

2018 est une année budgétaire qui s'inscrit dans la continuité des actions mises en place dans le projet de territoire. A savoir :

- la mise en place de la compétence jeunesse,
- la mutualisation des ressources humaines, des marchés et de l'informatique (l'infogérance),
- des actions pour le commerce,
- des aides à la personne,
- une augmentation de l'entretien de la voirie.

#### **Une gestion de la progression de la masse salariale qui s'étale sur 2017 et 2018**

La masse salariale budgétée en 2018 n'augmente que de 0,66 % par rapport au budget 2017. Le budget 2017 intégrait des projets d'embauche dont la réalisation va s'étaler sur 2017 et 2018.

## Les impacts chiffrés

- Augmentation de 3 % de la masse salariale par rapport à 2017 (statut)
- Prise en compte des postes jeunesse sur une année pleine (+ 70 K€)
- Prise en compte mutualisation RH sur une année pleine (+ 139 K€)
- Prise en compte poste mutualisation marchés sur 6 mois (+ 20 K€)
- Prise en charge poste SI sur 6 mois (+ 27 K€)
- Prise en compte d'un animateur commerce sur 6 mois (+ 20 K€)
- Prise en compte d'un Coordinateur Co-working (+20 K€)
- Prise en compte d'un Ingénieur sur 6 mois (+40K€)

## Les charges de gestion courante

Les charges de gestion courante baissent de 15,74%. Cette baisse s'explique par un versement à SMADEOR qui passe de 710 K€ en 2017 à 350 K€ en 2018 et la subvention d'équilibre du budget tourisme qui passe de 265 K€ en 2017 à 193 K€ en 2018.

## Estimation des dépenses de fonctionnement en 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
LIBELLE	REALISE 2016	BP 2017	REALISE 2017	BP 2018	Variation en % CA 2016 et CA 2017	Variation en % BP 2017 et BP 2018
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	5 949 400	7 020 690	6 045 733	7 079 090	1,62%	1%
DETAIL 60 achats & variations stocks	595 728	824 840	606 039	777 040	1,73%	-5,80%
61 services extérieurs	4 686 672	5 537 020	4 852 704	5 620 800	3,54%	1,51%
62 autres services extérieurs	628 073	616 030	540 947	636 950	-13,87%	3,40%
63 impôts et taxes	38 927	42 800	46 043	44 300	18,28%	3,50%
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>	2 476 745	3 239 100	2 818 371	3 260 500	13,79%	0,66%
DETAIL 62 autres services extérieurs	215 404	219 100	190 178	219 100	-11,71%	0,00%
63 impôts et taxes	43 162	100 000	50 037	54 000	15,93%	-46,00%
64 charges de personnel	2 218 180	2 920 000	2 578 155	2 987 400	16,23%	2,31%
<b>014 ATTENUATIONS DE PRODUITS (impôts taxes)</b>	3 934 252	4 002 600	4 004 603	4 002 600	1,79%	0,00%
73 impôts et taxes	3 934 252	4 002 600	4 004 603	4 002 600	1,79%	0,00%
<b>65 AUTRES CHARG. GESTION COUR.</b>	867 153	2 197 200	1 679 194	1 851 450	93,64%	-15,74%
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	13 227 550	16 459 590	14 547 901	16 193 640	9,98%	-1,62%
			0,00			
66 CHARGES FINANCIERES	245 499	220 000	204 113	205 000	-16,86%	-6,82%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 938	54 000	35 782	6 000	502,61%	-88,89%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0	0	0	0,00%	0,00%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement (dépenses de gestion courante + chapitres 66, 67 et 022)</b>	13 478 987	16 733 590	14 787 796	16 404 640	9,71%	-1,97%
			0,00			
<b>023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		3 472 097		4 785 295		
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS (DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS...)	884 589		790 664			
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	884 589	3 472 097	790 664	4 785 295	-10,62%	37,82%
<b>TOTAL GENERAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	14 363 575	20 205 687	15 578 460	21 189 935	8,46%	4,87%

## 2 Les orientations 2018 en matière de recettes de fonctionnement

### La baisse des dotations et compensations versées par l'Etat

Selon les estimations, la Communauté de Communes devrait connaître une baisse globale de dotation globale de fonctionnement de 3,50 %, soit 93 K€.

A noter la baisse de 14% de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : 14 K€

## Le maintien des taux de la fiscalité directe locale

Les taux des taxes et redevances pour 2018 seraient maintenus aux taux et montants de 2017 :

- Maintien du taux de taxe d'habitation à 7,03 %.
- Maintien du taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) à 24,96 %.
- Maintien du taux du foncier non bâti à 1,89%.
- Maintien du taux de la TEOM à 9,2%.
- Maintien des montants des redevances SPANC.
- Quid du taux GEMAPI

Les produits issus de la fiscalité devraient couvrir la perte des dotations avec notamment + 89 K€ de CVAE et + 44 K€ de CFE.

L'accroissement du produit fiscal sera exclusivement lié à l'actualisation des valeurs locatives décidée par l'Etat (+ 1,24 %) et à la valorisation physique des bases induites par les constructions nouvelles et le développement de nouvelles entreprises.

	Bases Prévisionnel 2017	Taux 2017	Prévisionnel 2017		% evolution 2016-17	Bases Prévisionnel 2018	Taux 2018	Prévisionnel 2018		% evolution 2017-18
Taxe d'habitation	38 102 000	7,03%	2 678 571	17 786	0,67%	38 574 465	7,03%	2 711 785	33 214	1,24%
Taxe foncier bâti	38 963 000			0		39 446 141			0	
Taxe foncier non bâti	886 600	1,89%	16 757	66	0,40%	897 594	1,89%	16 965	208	1,24%
Cotisation foncière des entreprises	14 318 000	24,96%	3 573 773	251 098	7,56%	14 495 543	24,96%	3 618 088	44 315	1,24%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			1 974 522	256 276	14,91%			2 064 360	89 838	4,55%
Taxe add. FNB			25 765	405	1,60%			25 765	0	0,00%
Impot forfaitaire entreprises de réseaux			737 963	9 053	1,24%			740 000	2 037	0,28%
Dotations										
Dotation compensation réforme taxe professionnelle			94 061	0	0,00%			80 892	-13 169	-14,00%
Fonds national de garantie individuelle de ressources			178 889	0	0,00%			178 889	0	0,00%
DGF Dotation de compensation			2 575 570	-73 614	-2,78%			2 510 000	-65 570	-2,55%
Taxe sur les surfaces commerciales			207 582	2 604	1,27%			210 000	2 418	1,16%
Compensations fiscales										
TH			45 000	-20 000	-30,77%			30 000	-15 000	-33,33%
ex TP fraction recettes			5 000	-5 000	-50,00%			4 300	-700	-14,00%
RCE Alloc compensatrice CFE			1 000	0	0,00%			1 000	0	0,00%
CVAE										
<b>TOTAL</b>			<b>12 114 452</b>	<b>77 591</b>	<b>0,64%</b>			<b>12 192 043</b>	<b>77 591</b>	<b>0,64%</b>
					Evolution en %					Evolution en %
			<b>12 114 452</b>		Evolution en €			<b>12 192 043</b>		Evolution en €
DGF dotation interco			88 354		-69,46%			60 000	-28 354	-32,09%
			12 202 806		1,99%			12 252 043		0,40%
			12 202 806		Evolution en €			12 252 043		Evolution en €
Taxe enlèvement des ordures ménagères	34 723 716	9,20%	3 194 582		2,14%	35 154 290	9,20%	3 234 195	39 613	1,24%
Redevance spéciale			198 000		0,20%			198 000	0	0,00%
FPIC (dépense)			226 100		40,00%			226 100	0	0,00%
base minimale CFE (dépense)			0					0		
<b>TOTAL</b>			<b>15 369 288</b>	<b>240 496</b>	<b>1,59%</b>			<b>15 458 138</b>	<b>88 850</b>	<b>0,58%</b>
					Evolution en €					Evolution en €

## Les recettes tarifaires

Il sera pris en compte une année de recette pour l'Archipel (530 K€) incluant les entrées publics, les activités aquatiques, la participation du Département pour l'accueil des classes des collèges, la location des bassins à l'Aquatic Club.

## Synthèse

Le volume des recettes estimé à 18,3 M€ permet de dégager une Capacité d'Autofinancement brut (CAF brute) de 1,8 M€. Après déduction de l'annuité de la dette de 955 K€, la projection financière présente une CAF nette de 845 K€. La capacité d'autofinancement 2018 de 1,8 M€ et l'excédent reporté de 2017 de 2,8 M€ permet de virer à la section investissement 4,6 M€ pour le financement des nouveaux investissements.

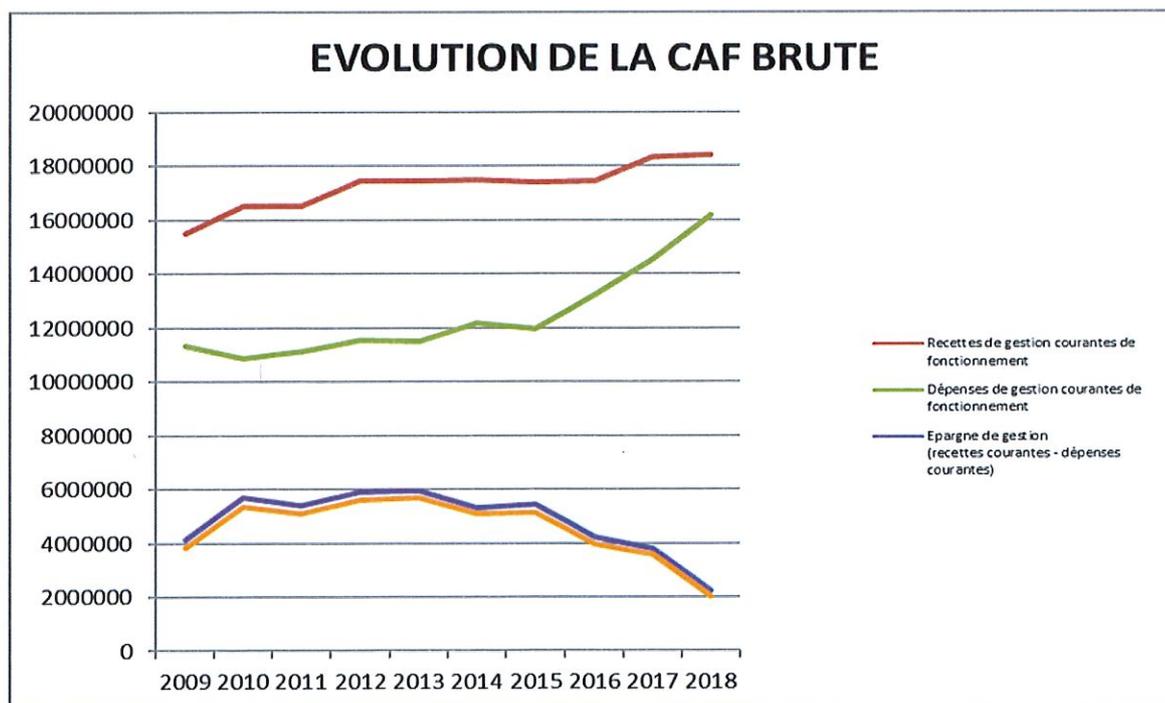
La capacité d'autofinancement dégagée, cumulée aux recettes d'investissements attendues, permet de dégager un montant de 8 M€. Sur ces 8 M€, le budget développement économique y contribue à hauteur de 1,8 M€, ce montant correspond au remboursement de l'avance faite par le budget principal pour la création des zones de la Noyeraie et des Grandes Terres.

## La capacité de désendettement

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Encours de la dette de la collectivité au 31/12/N	10 603 391	9 167 950	8 592 614	7 268 785	5 960 042	4 806 926	9 485 314	8 240 743	7 454 643	6 436 417
Epargne brute	3 841 410	5 347 537	5 078 756	5 617 689	5 702 996	5 094 598	5 151 408	3 958 073	3 566 266	2 024 728
<b>Capacité de désendettement (en années)</b>	<b>2,76</b>	<b>1,71</b>	<b>1,69</b>	<b>1,29</b>	<b>1,05</b>	<b>0,94</b>	<b>1,84</b>	<b>2,08</b>	<b>2,09</b>	<b>3,18</b>

## La capacité d'autofinancement

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion courantes de fonctionnement	15 482 896	16 527 593	16 512 271	17 447 929	17 448 496	17 490 351	17 402 502	17 431 121	18 318 280	18 423 368
Dépenses de gestion courantes de fonctionnement	11 335 110	10 851 411	11 109 417	11 542 459	11 499 909	12 177 158	11 980 935	13 227 550	14 547 901	16 193 640
Epargne de gestion (recettes courantes - dépenses courantes)	4 147 786	5 676 182	5 402 854	5 905 470	5 948 587	5 313 194	5 421 567	4 203 571	3 770 379	2 229 728
Epargne brute (épargne de gestion - intérêts de la dette)	3 841 410	5 347 537	5 078 756	5 617 689	5 702 996	5 094 598	5 151 408	3 958 073	3 566 266	2 024 728
Annuité en capital de la dette	1 032 677	1 218 006	1 203 348	1 054 300	1 059 466	955 999	1 110 176	1 195 079	740 880	750 000
<b>Epargne nette (CAF nette : épargne brute - remboursement du capital)</b>	<b>2 808 733</b>	<b>4 129 531</b>	<b>3 875 408</b>	<b>4 563 389</b>	<b>4 643 530</b>	<b>4 138 599</b>	<b>4 041 232</b>	<b>2 762 993</b>	<b>2 825 386</b>	<b>1 274 728</b>



## Estimation des recettes de fonctionnement en 2018

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
LIBELLE	REALISE 2016	BP 2017	REALISE 2017	BP 2018	Variation en % CA 2016 et CA 2017	Variation en % BP 2017 et BP 2018
013 ATTENUATION DE CHARGES	371 978	404 000	422 387	435 000	13,55%	7,67%
64 charges de personnel	371 978	404 000	422 387	435 000	13,55%	7,67%
70 VENTE PRODUITS & PRESTATIONS	863 492	1 103 100	1 208 018	1 335 870	39,90%	21,10%
73 IMPOTS & TAXES	12 198 771	12 591 252	12 892 460	12 858 406	5,69%	2,12%
74 DOTATIONS, SUBV. PARTICIP.	3 812 272	3 402 211	3 581 702	3 609 552	-6,05%	6,09%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	184 609	244 540	184 562	184 540	-0,03%	-24,54%
76 PRODUITS FINANCIERS			29 152	0		
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>17 431 121</b>	<b>17 745 103</b>	<b>18 318 280</b>	<b>18 423 368</b>	<b>5,09%</b>	<b>3,82%</b>
EXCEDENT DEGAGE				2 018 728		
REPORT 2017				2 763 567		
AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS				4 782 295		

### 3 Les orientations 2018 en matière d'investissement

#### Les investissements 2018 projetés

Pour l'année 2018, les principaux investissements, estimés à 5 260 500 € concerneront :

- Le programme local de l'habitat (330 K€)
- La construction du SI de la CCPA (157 K€)
- L'aménagement du parking/Gare de Charpenay (360 K€)
- Les travaux de la déchèterie de la Brévenne (80 K€)
- La pose de conteneurs enterrés (40 K€)
- Les travaux de voirie 2017 (1 600 K€)
- La construction du 4<sup>ème</sup> RAM à Saint Pierre La Palud (125 K€)
- La création du complexe rugbystique (1 930 K€)
- Investissement Tourisme (53 K€)
- Prévention déchet (50 K€)

Il convient de reprendre les investissements et les provisions en cours de 11 M € :

- Les travaux de réhabilitation/extension de l'Archipel (250 K€)
- La création de l'aire d'accueil de Savigny (800 K€)
- Le programme local d'habitat (265 K€)
- La création du complexe rugbystique (445 K€)
- Les équipements sportifs (225 K€)
- Les travaux en faveur de l'action agricole (100 K€)
- La provision pour la construction de la déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle (1 400 K€)
- La provision pour les travaux d'expansion crue sur la zone du Bigout (2 168 K€)
- La provision pour les travaux de rénovation des locaux communautaires (850 K€)
- L'extension parking gare de Fleurieux (600 K€)
- La construction du 4<sup>ème</sup> RAM à Saint Pierre La Palud (380 K€)

- La provision pour les travaux de desserte haut débit (500 K€)
- Les travaux de voirie et réfections des ponts (1 870 K€)
- L'agrandissement du boulodrome (115 K€)
- Les travaux du bassin de la Falconnière (105 K€)

## Le financement des investissements

Les investissements seront financés principalement par l'autofinancement à hauteur de 4,7 M€, et par le fonds de compensation de TVA à hauteur de 1,1 M€.

## 4 Les orientations 2018 pour les budgets annexes

### Budget Tourisme

Le budget de l'Office de Tourisme comprend les frais de personnel ainsi que des actions en matière de tourisme portés par la Communauté de Communes

Le budget est équilibré par le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal de 193 K€.

### Budget Développement Economique

Le budget prend en compte la vente de terrain pour 1,3 M€.

Des acquisitions et des travaux sont budgétés pour 4 ,5 M€ afin de réaliser les fins de travaux sur les ZAE et d'aménager la ZAE LA PLAGNE 2 et la ZAE LES TERRES BLANCHES.

Le budget principal prévoit une avance de 1 M€ pour financer la création de ces zones.

### Budget Centre Forme

Il est prévu un chiffre d'affaires de 300 K€ en régression par rapport à 2017 de 50 K€.

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 270 K€, ce qui permettrait de dégager un excédent brut prévisionnel de l'ordre de 30K€ et un report excédentaire 2017 de 107 K€.

Des investissements complémentaires sont programmés à hauteur de 30 K€ et autofinancés.

### Budget SPANC

Le budget devrait dégager un excédent en 2018 ce qui permet de maintenir le montant des redevances.